Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le
ID : 047-214701575-20191217-DELIB_2019_G_49-DE

N° 2019 G 49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 décembre 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 10 décembre 2019 s'est réuni le lundi 16 décembre 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, ANGELY Lydie, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : DUBOURG Jean-Luc, DALLA SANTA Jean-Christophe, SPECOGNA Marilyn,

Pouvoirs : de DUBOURG Jean-Luc à BENQUET Daniel, Maire, de DALLA SANTA Jean-Christophe à MAURIN Patrick, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande

G.49
Contrat de délégation de service public : Fourrière Automobile

Par délibération du 06 mai 2019 – n° 2019.C.35, le Conseil Municipal sollicitait l'avis du Comité Technique Paritaire ainsi que celui de la Commission Consultative sur le principe d'une délégation de service public tendant au choix d'un délégataire pour l'exercice des activités de fourrières automobile sur le territoire de la Ville de Marmande.

Une procédure a été lancée le 17 juillet 2019, à laquelle un seul opérateur économique a répondu : il s'agit des Etablissements DERTHEIL, sis, Zone Industrielle Nord – Route de Beaupuy à Marmande.

Cette offre a fait l'objet d'une analyse avec le candidat à l'issue de laquelle la note du candidat présente les capacités, les moyens et l'agrément lui permettant d'assurer la gestion d'une fourrière.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le
ID : 047-214701575-20191217-DELIB_2019_G_49-DE

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Adopte le contrat de délégation de service public (en annexe) ayant pour objet la gestion d'une fourrière pour véhicules terrestres à conclure avec les établissements DERTHEIL.

Autorise Monsieur le maire à signer ce contrat de délégation de service public.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 17 décembre 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 20/12/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 20/12/2019.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET